



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

4 DECEMBRE 2007 - VICHY

PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 16 heures par le Président Yves CHASSAGNE. Après vérification des pouvoirs reçus et la constatation de l'obtention du quorum, la Président accueille les invités présents :

- Monsieur Jean MASLARD, ancien administrateur de l'UIMM Allier et ancien Président de la CCI de Moulins Vichy, ancien Président du Syndicat Général des Fondateurs de France.
- Monsieur Pierre Benoît, Président de l'UIMM Auvergne et de l'UIMM Centre et Sud Auvergne (Clermont-Ferrand)
- Monsieur Claude GIEZENDANNER, mandataire patronal.

Il observe également que le Président du Medef Allier, René REOLON, participera au cocktail amical qui clôturera l'assemblée générale.

Le Président note l'absence excusée de plusieurs administrateurs de l'UIMM Allier, qui toutefois ont participé au Conseil d'administration tenu le même jour, en matinée, à Vichy.

Il propose à l'Assemblée générale :

- De confier le secrétariat de séance au délégué général.
- De confier les fonctions de scrutateurs à Messieurs CHAUVET et VALLET, participants de l'assemblée générale.
- Ce qui est accepté à l'unanimité.

Puis, le président propose de passer à l'examen de l'ordre du jour, qui, au titre des QUESTIONS STATUTAIRES, appelle successivement :

ORDRE DU JOUR

- L'examen et l'éventuelle approbation du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 Novembre 2006
- L'examen et l'approbation éventuelle du rapport d'activité 2006, des comptes 2006, du rapport du Censeur relatif à l'exercice 2006, du budget prévisionnel 2007 et des conséquences de celui-ci sur la cotisation statutaire.
- La demande de quitus aux administrateurs
- L'examen des candidatures aux fonctions d'administrateur de l'UIMM Allier.
- Le Vote des délibérations statutaires

QUESTIONS STATUTAIRES

Après la présentation exhaustive de ces différents éléments et documents, effectuée par le délégué général, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Adopte le procès verbal de l'AG du 28/11/06
- Adopte le rapport d'activité 2006
- Adopte les comptes de l'exercice 2006
- Adopte le taux de cotisation statutaire 2007 découlant du budget prévisionnel 2007 définis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 Juillet 2007
- Donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2006
- Élit Messieurs Bernard CHESSEL (PALICOT SAS), Frédéric GINESTE (ERASTEEL Commentry) Olivier PASQUESOONE (BOSCH), François RONSSIN (AMIS) et Hervé GREUSARD (MANITOWOC CRANE), administrateurs de l'UIMM Allier pour un premier mandat de quatre exercices se terminant le 31 Décembre 2010.

- Donne pouvoir au porteur des présentes pour accomplir les formalités éventuellement nécessaires.

DOSSIERS D'ACTUALITE

Le Président remercie l'assemblée et propose de passer à l'examen des dossiers d'actualité :

- L'affaire des « retraits en liquide de l'UIMM » (Position de l'UIMM Allier)
- La mise en place d'un régime conventionnel de prévoyance
- Les négociations avec le Conseil Régional d'un contrat d'objectifs relatif aux questions d'emploi, de qualification et de formation (information de l'assemblée générale et débat)

L'AFFAIRE DES RETRAITS EN LIQUIDE DE L'UIMM

Le Président donne aux participants quelques informations de dernière heure sur l'évolution de cette affaire, ainsi que sur l'identité de l'EPIM, fonds géré par l'UIMM et dont ont été « sortis » les sommes litigieuses. Une note est remise aux participants pour leur communiquer certains des détails de ce dossier. Le Président note enfin que le Conseil d'administration de l'UIMM Allier a confirmé aujourd'hui la position du bureau de l'UIMM Allier, que l'on peut résumer ainsi :

- L'UIMM Allier ignorait les pratiques de l'UIMM « nationale »
- L'UIMM Allier se sent étrangère à ces pratiques. Elle les déplore et les condamne.
- Pour sa part, l'UIMM Allier pratique la certification et la transparence des comptes.
- L'UIMM Allier appelle à une réforme considérable des statuts, des modes de gouvernance, du fonctionnement de l'UIMM « nationale »
- Cette réforme passe par une prise en compte plus importante des Territoires.
- Les adhérents de l'UIMM Allier peuvent compter sur l'honnêteté des pratiques de leur syndicat départemental.

A son tour, le Président de l'UIMM Auvergne confirme son entier accord avec la position de l'UIMM Allier. Il exprime sa conviction que seule une gestion claire et transparente de l'organisation patronale est de nature à rassurer les adhérents. Il estime enfin possible qu'une position unanime des « territoires » s'exprime lors de l'assemblée générale de l'UIMM, le 20 Décembre 2007, au cours de laquelle sera élu le futur président de l'UIMM « nationale ».

La position rédigée par le Conseil d'administration est chaleureusement approuvée par les participants de l'assemblée générale. Plusieurs des adhérents présents relèvent que la fermeté et la rigueur de la position prise par la Chambre syndicale est de nature à rassurer les entreprises adhérentes, notamment celles qui se sont interrogées sur la destination de leurs cotisations. L'un des adhérents, dont l'entreprise

a pour actionnaire un groupe anglo-saxon, relève à quel point son groupe est sensible à ce genre de situation : il approuve fortement la clarté de la position de l'UIMM Allier, ainsi que la présentation devant l'assemblée générale de comptes lisibles et compréhensibles, ainsi qu'il vient de le constater.

NEGOCIATION RELATIVE A LA PREVOYANCE

Le président rappelle la genèse de cette négociation, il relève que :

- L'UIMM Allier va poursuivre avec la volonté d'aboutir, la négociation avec les organisations de salariés de la mise en place, au sein de la convention collective de la Métallurgie de l'Allier, de dispositions conventionnelles obligatoires relatives à l'instauration d'un régime de prévoyance des salariés non cadres.
- Cette négociation a été entamée en 2003
- Elle devrait trouver un aboutissement rapide.
- Ce régime comprendra bien sûr une charge nouvelle pour les entreprises qui n'avaient pas ce type de régime de prévoyance.
- Cette charge financière pourrait atteindre 50 euros par salarié et par an.
- Des contreparties conventionnelles devront être accordées aux entreprises dans le cadre de cette négociation

Plusieurs adhérents demandent des précisions sur le régime envisagé, notamment sur la certitude qu'il ne se rajoute pas à des solutions déjà mises en place dans les entreprises au titre du risque « prévoyance ». Le directeur des affaires sociales de l'UIMM leur confirme ce point.

Après quoi, l'assemblée générale, à l'unanimité, approuve cette orientation de la Chambre syndicale.

NEGOCIATIONS AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS RELATIF AUX QUESTIONS D'EMPLOI, DE QUALIFICATION ET DE FORMATION

Le délégué général fait le point sur cette négociation qui se déroule à l'échelon régional (UIMM Auvergne)

- Cette négociation se poursuit dans la difficulté : Le Conseil Régional a sa stratégie, sa politique, ses contraintes, qui ne sont pas celles de l'UIMM Auvergne, et réciproquement.
- L'UIMM Auvergne veut conclure, pour pouvoir continuer à agir sur les évolutions de l'appareil public régional de formation professionnelle (Éducation nationale, AFPA)
- Mais ce n'est pas simple, compte tenu des ambitions du CFA « public » et des initiatives d'association sectorielles comme AVIA.

Le directeur de la formation de l'UIMM Allier intervient pour faire part à l'assemblée générale des évolutions de l'appareil de formation créé par la Métallurgie en Auvergne. Celui-ci est soumis à une forte concurrence de l'éducation nationale et notamment de son nouveau CFA « public », lequel bénéficie du soutien du Conseil Régional et dispose surtout d'une ressource évidente en futurs jeunes apprentis. Face à cette pression, qualifiée de « rouleau compresseur » par le directeur de la formation, les entreprises doivent choisir entre le maintien d'un appareil de formation par l'apprentissage géré par leur secteur professionnel, ou le risque d'un abandon pur et simple de l'apprentissage entre les mains d'acteurs publics.

Enfin, le directeur de la formation apporte à l'assemblée générale une information de dernière minute : l'obtention, ce jour même, de l'accord de la Commission du Titre d'Ingénieurs pour l'ouverture d'une formation par l'apprentissage au niveau « ingénieur », en partenariat entre le CFAI d'Auvergne et POLYTECH (Université Blaise Pascal).

CLOTURE

Avant de clôturer l'assemblée générale, le Président donne la parole aux invités :

Le Président de l'UIMM Auvergne exprime sa satisfaction d'avoir assisté à cette assemblée et son plaisir à voir le département de l'Allier collaborer efficacement aux affaires régionales de la Métallurgie.

Monsieur Jean MASLARD dit simplement sa joie d'avoir retrouvé l'ambiance de l'UIMM, l'espace d'une réunion.

Puis le Président Yves CHASSAGNE met fin à l'assemblée dans ces termes : « Vous pouvez aussi poser toutes les questions que vous voulez et nous y répondrons si cela nous est possible. Merci de votre participation et de votre attention au cours de cette assemblée générale : Place aux échanges et aux conversations : un cocktail vous est proposé pour clôturer cette manifestation. »

La séance est levée à 18h45.